

Titre PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN - Sites d'approvisionnement en carburant	Code 611370	Ancien code 014371	Groupe de traitement 10
--	----------------	-----------------------	----------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la surveillance, l'entretien préventif et les réparations de certaines des composantes des postes d'approvisionnement en carburant afin de les maintenir opérationnels.

Le travail s'accomplit sous surveillance, selon une procédure bien établie et des directives écrites ou orales. Le titulaire est principalement tenu d'assurer les services usuels que requiert le fonctionnement normal des appareils et équipements de chaque site et de procéder aux réparations de certaines déficiences mineures. Il se rend sur les lieux des demandes d'intervention des utilisateurs et fait le nécessaire pour corriger la situation et remettre le site fonctionnel. Il doit de plus faire des relevés de données et les transcrire sur les formulaires appropriés. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé. Un employé de rang supérieur contrôle périodiquement le travail accompli.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue des inspections journalières pour s'assurer du fonctionnement normal des équipements de chaque site.
2. Procède à l'entretien de l'équipement; valide la présence des mécanismes de sécurité et vérifie leur fonctionnement, remplace les lances, les boyaux défectueux et autres accessoires.
3. Lors de la surveillance et/ou en urgence, remplace ou reconditionne les composantes suite à des déficiences mineures.
4. Effectue les jaugeages en carburant des réservoirs de tous les postes de carburant ainsi que des réservoirs d'huile et recommande, s'il y a lieu, le réapprovisionnement au responsable concerné.
5. Effectue le calibrage des pompes des postes de carburant, prend lecture des totalisateurs et compile les données.
6. Procède, lors de problèmes techniques, aux manoeuvres de conversion du système automatisé à l'opération manuelle des pompes.
7. Fait les tâches manuelles reliées aux inspections réglementaires sur les équipements des postes d'approvisionnement selon les lois et normes en vigueur (RBQ et autres). Assiste, sur demande, les intervenants affectés aux opérations du site.
8. S'assure que les éléments et produits assurant la sécurité des sites sont disponibles et fonctionnels.
9. Effectue l'entretien courant des sites : les libère de la neige et de la glace, fait l'épandage de sable et de sel, change les serrures, reconditionne les pièces et fait des travaux mineurs de peinture.
10. Utilise les outils et les appareils nécessaires aux opérations et s'assure du maintien de l'inventaire du matériel dans son véhicule.
11. Complète des rapports et des fiches de travail et d'inspection.

QUALITÉS REQUISES

Connaissances :

- du fonctionnement d'un site de ravitaillement en carburant;
- des pratiques, des méthodes, de l'équipement et de l'outillage utilisés dans l'exécution du travail;
- des mesures de prudence et de sécurité;
- de la réglementation de l'exploitation d'un libre-service sans surveillance;

Habilités :

- à conduire les véhicules motorisés concernés;
- à maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement;
- à effectuer des travaux d'entretien et de réparation;
- à faire preuve de sens d'observation;
- à rédiger des rapports et effectuer des calculs simples;
- à travailler dans les espaces clos;
- à se servir de l'outillage et des instruments nécessaires au travail;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'incidents ou d'accidents;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Posséder un permis de conduire provincial valide.

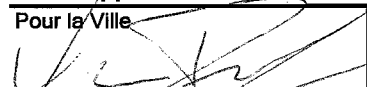
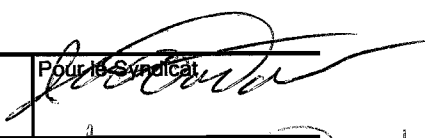
Expérience :

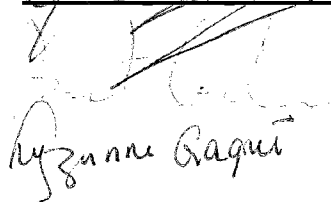
- Quelques expériences pertinentes à la fonction

OU

Toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir sa fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2011	03	16	


Suzanne Gagné

